

*Initiatives ministérielles*

créer un monde meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants et de préserver l'unité de notre pays.

• (1710)

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Je voudrais que l'orateur précédent commente certains éléments de cette mesure législative, en particulier ceux qui traitent des débats sur le budget.

La seule autre expérience que je possède à titre de représentant élu est celle que j'ai acquise, avant d'être élu à la Chambre des communes, au conseil municipal de Surrey. Ce conseil siégeait plusieurs fois par semaine, comme un comité plénier, pour étudier le budget. Il pouvait siéger en tout six ou sept jours seulement à cette fin.

Je fais partie du Comité de la santé. Nous nous réunissons pour étudier le budget pendant une heure et c'est la seule fois où le ministre se présente devant nous. Au conseil de Surrey, les débats sur le budget pouvaient exiger trois ou quatre séances; ici, on veut limiter ce débat à quatre jours.

D'après moi, par ces modifications, le gouvernement tente de faire savoir qu'il peut consacrer moins de temps à un budget national, pour en discuter et pour examiner la façon dont on dépense l'argent des Canadiens, que le conseil de Surrey peut le faire dans le cas d'un budget municipal.

Je serais curieux d'entendre les observations du député sur la façon dont il croit que ces nouvelles règles modifieront notre capacité d'examiner le budget national.

**M. Gagliano:** Monsieur le Président, le budget n'est pas seulement une série de chiffres. Dans le budget, le gouvernement montre dans quelle direction il veut orienter le pays au point de vue économique et social. Il est donc très important que la Chambre ait tout le temps nécessaire, aux comités ou ici, pour l'étudier poste par poste.

Le député nous a parlé de son expérience dans un conseil municipal. Moi, j'ai l'expérience d'une commission scolaire. Nous avions notre budget d'environ 80 millions de dollars et nous avions l'habitude de nous enfermer pendant une semaine pour l'étudier, poste par poste. Nous avions l'habitude de le rédiger. Ici, nous avons un ministre qui fait un discours d'une heure, une heure et demie à la télévision nationale et qui dit aux gens que son budget s'applique immédiatement à eux.

Nous avons maintenant six jours pour le budget et le gouvernement veut les réduire à quatre seulement.

**Une voix:** C'est tout. Et ils veulent nous l'enlever.

**M. Gagliano:** Je suis d'accord avec le député. Je pense que nous devons avoir tout le temps nécessaire, parce que le budget est très important. C'est le document qui détermine les décisions subséquentes du gouvernement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et les commentaires sont maintenant terminées. La parole est au leader parlementaire adjoint pour le débat.

[Français]

**L'hon. Marcel Danis (ministre d'État (Jeunesse), ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe cet après-midi au débat sur la motion n° 30 concernant les règles de la Chambre des communes. Ces règles, nous les appelons notre Règlement. La jurisprudence parlementaire canadienne a vu le jour en 1867, et au cours des dernières années, nous avons créé un ensemble de règles sur la façon de nous comporter, d'adopter des lois, de gouverner et de demander au gouvernement de rendre compte de ses actions au peuple.

Monsieur le Président, nos règles, les articles du Règlement ont été réunis pour la première fois par John George Bourinot, greffier de la Chambre pendant 22 ans, soit de 1880 à 1902, qui pour ce faire, s'est largement inspiré des traditions et des pratiques de la Chambre des communes de la Grande-Bretagne.

Après avoir bien compris nos règles, nous avons commencé à esquisser un mode de fonctionnement à la Chambre des communes et au Sénat qui nous soit propre en tant que Canadiens. Certains, monsieur le Président, diront de nous que nous sommes maintenant bien organisés, rationnels, clairs dans notre vocabulaire et nos procédures, et concis. D'autres par contre préféreront utiliser des qualificatifs différents pour décrire le fonctionnement de la Chambre. Nous formons un groupe d'hommes et de femmes dynamiques, en constante évolution, et nous manifestons notre dynamisme et notre volonté de changement à titre de parlementaires dans nos procédures législatives.

Au cours des 124 dernières années, nous avons produit nombre de règles et de procédures pour des motifs de civilité, de simplicité juridique et d'histoire.

Par exemple, la motion n° 30, actuellement débattue, est l'une des tentatives faites périodiquement pour moderniser le fonctionnement de la Chambre. Le Règle-